

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 60 (2010)

Heft: 237

Artikel: Un nummus inédit frappé à Trèves en 310 ap. J.-C. au nom de Maxence

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un *nummus* inédit frappé à Trèves en 310 ap. J.-C. au nom de Maxence

Georges Gautier

L'un de nos amis, collectionneur avisé des monnaies trévires, a eu la chance de pouvoir acquérir lors d'une récente vente publique¹ un *nummus* inédit au nom de Maxence qui figurait sans mention particulière, au sein d'un lot composé de plusieurs monnaies. Nous avons le plaisir de publier ici cette pièce exceptionnelle dont voici la description:

A/IMP MAXENTIVS P F AVG, buste lauré et cuirassé à droite.

R/PRINCIPI IVVENTVTIS, l'empereur portant la cuirasse et le *paludamentum*, debout à droite, tenant de la main droite une haste transversale et un globe de la main gauche. T/F//PTR

7,97 g; 12 h (fig. 1)

Le poids de ce *nummus* et son diamètre de 25 mm indiquent que nous sommes en présence d'une monnaie taillée au 1/48^e de livre. La signature qu'elle comporte à l'exergue est celle de l'atelier de Trèves. Jusqu'à présent un seul autre type de *nummus* frappé à Trèves au nom de Maxence avait été signalé. Il nous offre également un buste cuirassé à droite de l'empereur, accompagné de la même légende d'avvers que notre monnaie inédite. Le revers est au type MARTI PATRI CONSERVATORI, avec la représentation de Mars debout à droite, tenant une haste verticale de la main droite et s'appuyant de la gauche sur son bouclier, accompagnée des différents S/A//PTR. La première mention d'une telle pièce fut faite, semble-t-il, dans le catalogue de vente de la collection de Quélen² en 1888, hélas sans la reproduction de l'exemplaire. Toutefois O. Voetter, qui avait certainement alors vu la pièce, en avait réalisé un dessin qu'il publia en 1918³ et qui constitue le seul souvenir de ce *nummus* au-delà de sa description sommaire dans le catalogue de la vente de Quélen. La localisation actuelle de cette pièce est inconnue (fig. 2).

En 1917, L. Naville publiait un second exemplaire du même type de monnaie⁴ qu'il décrivait avec précision et en reproduisait la photographie (fig. 3). Cette pièce pèse 6,68 g et son axe est à 6 h. Le même *nummus* était repris l'année suivante par O. Voetter⁵ qui en donnait un dessin très fidèle (fig. 4). La comparaison des deux dessins de O. Voetter (exemplaire de Quélen et exemplaire L. Naville) montre, sans risque de confusion, qu'il s'agit bien de deux pièces différentes. Le numismate autrichien avait d'ailleurs pris le soin, sur sa planche de dessins, d'identifier par des mentions manuscrites les deux exemplaires. La pièce publiée par L. Naville en 1917 rejoignit ensuite à Vienne l'importante collection de P. Gerin, qui fut publiée en 1921 par O. Voetter. On trouve dans le catalogue correspondant la photographie du *nummus* Naville reprise de l'article de ce dernier⁶. Un troisième exemplaire très usé et fragmenté du même type, et émanant des mêmes coins que le *nummus* Naville/Gerin nous a été récemment signalé. Il figurait dans le catalogue à prix fixes d'une firme milanaise en 1966⁷.

L'émission S/A//PTR taillée au 1/48^e de livre à laquelle les *nummi* au type MARTI PATRI CONSERVATORI appartiennent est datée par les auteurs de 308

- 1 Vente UBS 78, Zürich, 9.9.2008, n° 1941.
- 2 Vente Feuardent, Paris, 14.5.1888, n° 2015.
- 3 O. VOETTER, Die Kupferprägung der diokletianischen Tetrarchie (Treveri), NZ, N.F. 11, 1918, pl. 14, n° 37-38.
- 4 L. NAVILLE, Un moyen bronze de Maxence frappé à Trèves, RSN, 21, 1917, p. 143-146.
- 5 VOETTER (n. 3), pl. 14, n° 39-40.
- 6 O. VOETTER, Sammlung P. Gerin (Wien 1921), p. 397, n° 1.
- 7 Liste à prix fixes Nascia, mars 1966, n° 475. Nous remercions vivement ici V. Drost qui nous a signalé l'existence de cette pièce.

ap. J.-C. et, plus précisément, du printemps de la même année, jusqu'à la rupture de la *Concordia* entre Constantin et Maxence, intervenue en avril ou mai 308⁸. La pièce objet de notre étude appartient à l'émission T/F//PTR au 1/48^e, dont la production est postérieure et précède les premières séries taillées au 1/72^e de livre portant les mêmes différents. C.H.V. Sutherland⁹ la date sans autre précision de 309 ap. J.-C. et ne signale pas qu'elle clôture les frappes de bronze argenté avant la nouvelle réduction pondérale du *nummus*. À Lyon, c'est l'émission CI/HS/PLG, datée par P. Bastien de l'été 308 jusqu'au printemps 309¹⁰, qui joue le même rôle ultime. Le même auteur estime que l'atelier rhodanien a dû être ensuite fermé jusqu'à la mise en œuvre simultanée, dans les trois ateliers monétaires dépendants de Constantin, de la réduction au 1/72^e qu'il date du printemps 310¹¹. Nous avons jusqu'à présent, sur la base du matériel disponible, accepté la chronologie établie par P. Bastien.

La découverte du *nummus* inédit au nom de Maxence de l'émission T/F//PTR au 1/48^e est de première importance. Elle nous conduit à proposer désormais une séquence chronologique légèrement plus basse. Nous pensons en effet que cette monnaie, comme celles de la série dans laquelle elle figure, doivent appartenir aux frappes réalisées pour la préparation du donativum consenti par Constantin lors de la célébration à Trèves de ses quinquennales, le 25 juillet 310. L'argument principal en faveur d'une telle datation est l'existence d'un *solidus* émis à Trèves au nom de Maxence (fig. 5), dont nous avons précédemment montré¹² qu'il s'insère très normalement dans les séries d'or (*solidi* et multiples) produites pour célébrer le début de la cinquième année régnale de Constantin, depuis son accession au pouvoir le 25 juillet 306 et dont la date a été précisément établie par A. Chastagnol¹³. Ce *solidus* au nom de Maxence porte le même revers que notre *nummus* inédit et les caractéristiques du portrait de l'empereur sont très proches sur les deux monnaies. Pour expliquer la frappe de *solidi* au nom de Maxence en juillet 310 à Trèves, nous avons alors estimé que Constantin avait ainsi tenté, en réintroduisant son beau-frère au sein de son monnayage après la victoire remportée par Maxence en Afrique, vraisemblablement au printemps 310, de se rapprocher une nouvelle fois de lui en l'honorant au moment où il venait incontestablement de consolider son pouvoir en recouvrant l'intégralité de son domaine territorial. Maxence avait auparavant connu deux années difficiles, tant sur le plan politique qu'économique en Italie et les décisions prises à *Carnuntum* en novembre 308 n'avaient pu que contribuer encore plus à son isolement, même s'il les avait superbement ignorées. Sa rapide victoire en Afrique, qui lui avait permis de constater la valeur de ses troupes, venait donc compenser ces mécomptes en lui restituant, en particulier, le contrôle des voies maritimes en Méditerranée occidentale et surtout le retour à des approvisionnements normaux en denrées alimentaires. De surcroît, ainsi que le suppose J.-P. Callu¹⁴, «l'Italie s'était sans doute enrichie du butin récupéré sur Domitius Alexander». Tout ceci n'a pu que renforcer les moyens dont disposait désormais Maxence. Enfin, l'échec présumé de l'expédition peut-être tentée en 310 par Licinius pour envahir l'Italie a pu, dans un tel contexte, inciter encore davantage Constantin à accomplir un de ces gestes de bonne volonté apparente dont il avait le secret, à l'égard de Maxence redevenu redoutable, sinon dangereux.

8 P. BASTIEN, Constantin et Maxence. Émission de *concordia* à Lyon en 308, RIN 21, 1973, p. 159–175.

9 RIC VI, p. 161 et p. 225.

10 P. BASTIEN, Le monnayage de l'atelier de Lyon (294–316), (Wetteren 1980), p. 68–69.

11 BASTIEN, (n. 10), p. 70.

12 G. GAUTIER/V. DROST, Les relations entre Constantin I^{er} et Maxence en juillet 310: à propos d'un *solidus* trévire méconnu au nom de Maxence conservé à Florence, BSFN 62, 2007, p. 2–7.

13 A. CHASTAGNOL, À propos des *Quinquennalia* de Constantin, RN 6^e série, 22, 1980, p. 106–119.

14 J.-P. CALLU, Succès et limites du *solidus* constantinien, in: *Moneta mercanti banchieri, Atti del convegno internazionale Cividale del Friuli 26–28 settembre 2002*, p. 205–218.



Fig. 1

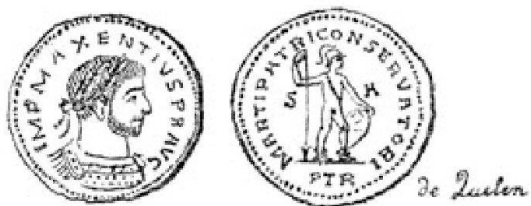


Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5

Il est important de noter que tous les exemplaires recensés jusqu'à présent dans l'émission T/F//PTR au 1/48^e de livre étaient au nom de Constantin. À cet égard, C.H.V. Sutherland se contredisait dans le RIC¹⁵. Alors qu'il indiquait dans son introduction générale à l'atelier de Trèves qu'aucune monnaie au nom de Maximin Daïa ne figurait dans l'émission en cause, il en décrivait néanmoins une sous le n° 841b de son catalogue en se référant à la collection Gerin. Vérification faite, il s'agit d'un *nummus* au 1/72^e de l'émission postérieure et qui porte également les différents T/F//PTR. Quatre types de revers figurent dans l'émission T/F//PTR au 1/48^e de livre. Deux représentent tout d'abord Mars dans les versions MARTI PATRI CONSERVATORI et MARTI PATRI PROPVGNATORI. Les deux autres sont dédiées au PRINCEPS IVVENTVTIS avec le type de l'empereur tenant une enseigne dans chaque main et celui qui nous intéresse plus particulièrement ici, montrant Constantin, mais aussi désormais Maxence, debout à droite avec haste transversale et globe. Ces revers qui reprennent exactement ceux de l'émission précédente S/A//PTR sont associés à trois types de bustes: buste lauré et cuirassé à droite, désormais commun à Constantin et à Maxence; buste lauré et cuirassé à droite avec *paludamentum* vu de trois quarts face; enfin, buste lauré et cuirassé à droite avec *paludamentum* vu de trois quarts arrière. Notons que le buste lauré et cuirassé à gauche décrit par C.H.V. Sutherland d'après la collection de Paris¹⁶ ne se trouve pas dans les plateaux du Cabinet des Médailles où nous l'avons cherché en vain.

Si l'hypothèse avancée ci-dessus en ce qui concerne l'émission T/F//PTR au 1/48^e de livre à la lumière du *nummus* inédit étudié ici est avérée, il convient selon nous de réviser la séquence chronologique actuellement retenue pour le monnayage de bronze argenté produit à Trèves en 309–310 ap. J.-C. et, en particulier, la date de la mise en œuvre concrète de la réduction au 1/72^e de livre dans les ateliers dépendants de Constantin. Sur cette base, nous estimons pouvoir énoncer les propositions et remarques suivantes:

1. La frappe des *nummi* au 1/48^e de livre s'est poursuivie à Trèves jusqu'en juillet 310 à travers l'émission T/F//PTR, pour la célébration des quinquennales de Constantin. On voit mal en effet pourquoi celui-ci aurait en 309 – si l'on s'en tient à la datation jusqu'à présent retenue – associé Maxence à son monnayage, alors que les conditions politiques et, sans doute aussi, économiques étaient alors très différentes de ce qu'elles devinrent en quelques mois, à partir du printemps 310. Si l'on devait conserver les données actuelles, il conviendrait donc d'envisager que Constantin ait pu battre monnaie au nom de Maxence à Lyon et à Trèves en 308, puis de nouveau à Trèves en 309 et encore dans le même atelier en juillet 310. Ceci est à tout le moins peu vraisemblable et s'inscrit à la traverse de l'évolution politique dans la partie occidentale de l'Empire, telle qu'on peut tenter de la reconstituer entre 308 et 310 ap. J.-C. Comme Lyon à l'issue de l'émission CI/HS//PLG au début de 309, Trèves a pu connaître une fermeture au cours de la même année et jusqu'au printemps de 310. L'atelier mosellan aurait alors rouvert pour entreprendre la production des *nummi* T/F//PTR au 1/48^e puis les importantes séries en or et en argent destinées au *donativum* du 25 juillet 310. Lyon, pour sa part, ne rouvrira que lors de la mise en œuvre de la réduction du *nummus* au 1/72^e de livre. Dans le cas envisageable de la poursuite jusqu'en juillet

15 RIC VI, p. 225, n° 841b.

16 RIC VI, p. 225, n° 843.

310 de la production des *nummi* tréviens T/F//PTR au 1/48^e, la série comportant le revers PRINCIPI IVVENTVTIS qui nous intéresse a pu venir clôturer l'émission, par analogie avec le monnayage d'or de type identique destiné au *donativum*, au sein duquel figure le *solidus* de Florence au nom de Maxence.

2. La poursuite de la frappe des *nummi* au 1/48^e de livre jusqu'en juillet 310, si elle est avérée, nous engage en conséquence à repousser de quelques mois – du printemps 310 à août ou septembre de la même année – l'introduction de la taille au 1/72^e pour le bronze argenté. Si tel fut bien le cas, on peut alors considérer que Constantin, qui venait d'affaiblir de 20% le poids de l'*aureus* au 1/60^e de livre en créant le *solidus* au 1/72^e, ait pu juger prudent de ne pas faire simultanément subir au *nummus* une semblable mesure de réduction pondérale qui équivalait en pratique, dans ce cas, à une dévaluation de 50%. Il n'est pas interdit de penser, dans le contexte de l'époque ci-dessus évoqué, que de telles décisions concomitantes aient pu apparaître comme autant de marques de faiblesse vis-à-vis de Maxence, qui poursuivra imperturbablement pour sa part la frappe d'*aurei* au 1/60^e et de *nummi* au 1/48^e de livre dans ses ateliers de Rome et d'Ostie jusqu'en octobre 312. Comme on le sait, la réduction du *nummus* au 1/72^e s'accompagna de changements significatifs dans les ateliers constantiniens. Outre la présence de Licinius et de Maximin dans les séries de l'émission T/F//PTR au 1/72^e à Trèves, on note une évolution importante de la typologie. La reprise de la représentation du Génie accompagnant la légende abrégée GENIO POP ROM peut traduire tout d'abord un regain d'intérêt, sans doute tactique de la part de Constantin, pour un idéal tétrarchique déjà passablement écorné. Simultanément, le revers au type de *Sol* accompagné de la légende SOLI INVICTO COMITI fait une apparition massive à Lyon, Trèves et Londres et va devenir pour plusieurs années partie intégrante de la propagande politico-religieuse de Constantin.

3. Les propositions qui précèdent ne modifient en rien la datation admise de 310 ap. J.-C. pour la création du *solidus*. On peut d'ailleurs penser que l'introduction de la nouvelle unité d'or a pu coïncider à Trèves avec la célébration des quinquennales de l'empereur qui se devaient d'être marquées par une émission de métal précieux, dont la frappe fut reprise pour l'occasion dans l'atelier mosellan. L'or était en effet absent du monnayage trévire depuis la fin de l'année 307 ou le début de 308. En effet, un seul et unique *aureus* au nom de Constantin auguste frappé à Trèves a été publié à ce jour¹⁷. Dans le contexte de la raréfaction généralisée de l'or que l'on constate dans le domaine contrôlé par Constantin depuis son accession au pouvoir en juillet 306, un tel *aureus* exceptionnel n'a pu qu'être émis pour le *donativum*, peut-être modeste, qui marqua sans doute son élévation à l'augustat fin décembre 307. Cette pièce, qui porte la légende PRINCIPI IVVENTVTIS associée au même type de revers que les *solidi* et multiples destinés au *donativum* de juillet 310, préfigure selon nous le monnayage des quinquennales.

4. Pour ce qui est, par ailleurs, de la datation du *nummus* inédit que nous publions, le contenu des principaux trésors gaulois (Montbouy, Domqueur, Margaux, Col du Chat, Mont-Saint-Sulpice, etc.) dont le *terminus* se situe de 310 à 313 ap. J.-C. et qui comportent, *in fine*, un ou plusieurs *nummi* taillés au 1/72^e de livre, ne contredit par les hypothèses qui précèdent. On peut même penser

17 RIC VI, p. 216, n° 755.

que l'arrêt de telles thésaurisations dans les dépôts de ce type a été dû aux effets négatifs engendrés par la nouvelle réduction portant la taille du *nummus* au 1/72^e de livre, intervenue, comme nous le pensons, immédiatement après la célébration des quinquennales de Constantin, le 25 juillet 310.

5. Il convient enfin de constater que, comme dans le cas du monnayage d'or émis à son nom en juillet 310, Maxence négligea à l'évidence de prendre en considération les frappes de bronze argenté qui lui furent simultanément consacrées, comme autant de gages de bonne volonté de la part de Constantin. Aucune «réponse monétaire» ne semble en effet avoir émané de lui en direction de son beau-frère. Une telle absence de réaction peut avoir tenu au fait que Maxence était à l'époque auréolé de sa toute récente victoire en Afrique après deux années difficiles au cours desquelles Constantin ne lui avait guère prêté attention. À la décharge de Maxence, notons aussi que celui-ci n'ignorait sans doute rien du rôle joué par Constantin, sans doute en janvier 310, dans le suicide de son père Maximien. Maxence a pu en outre avoir eu connaissance des contacts établis entre Constantin et l'usurpateur Domitius Alexander entre 308 et 310. À l'inverse, les efforts infructueux de conciliation et de négociation qu'aurait accomplis Constantin en direction de Maxence sont amplement soulignés par Nazarius dans le panégyrique de 321¹⁸. Bien que l'objectif du rhéteur soit de justifier le bon droit de Constantin, contraint en quelque sorte après de nombreux efforts qui n'auraient pas été payés de retour, d'envahir l'Italie, ne peut-on considérer que les frappes de 310 à Trèves, au nom de Maxence, aient pu représenter la partie visible de «tels efforts»? En pratique, la seule réponse tangible de Maxence, tant aux décisions de Carnuntum définitivement négatives à son égard qu'à la diplomatie ondoyante de Constantin entre avril/mai 308 et juillet 310, sera empreinte de piété familiale. Elle se traduira à Rome et à Ostie en 310–311 par les séries monétaires des *divi* honorant, outre la mémoire de son fils Romulus, celle de son père Maximien, celle du père de Constantin, Constance et même, après mai 311, celle de Galère!

Souhaitons, en guise de conclusion, que de nouveaux éléments puissent permettre de corroborer les propositions qui précèdent et convertir en certitudes des hypothèses déjà étayées bien qu'encore fondées sur un matériel limité. Il convient donc de s'en remettre une fois de plus à la bienveillante providence des numismates.

Georges Gautier
41 Rue Saint Plaide
F-75006 Paris

18 E. GALLETIER (éd.), *Panégyriques latins*, t. 2 (Paris 1952), p. 173–174.